



# RÈGLES DE CONFORMITÉ

## GRUPE KIRCHHOFF



**Avril 2010**

### **Préambule**

Les collaborateurs du Groupe KIRCHHOFF s'engagent à agir constamment en conformité avec les directives nationales et internationales en vigueur ainsi qu'avec les conventions d'éthique professionnelle et de responsabilité sociale.



## Nous nous engageons à conduire nos affaires avec intégrité

Intégrité signifie que les collaborateurs de notre entreprise n'essaient pas d'influencer illégalement leurs partenaires commerciaux et ne se laissent pas non plus influencer. Nous ne tolérons aucune corruption ni aucune vénalité. Nous ne faisons pas d'affaire en infraction avec les dispositions légales ou avec les principes fondamentaux de l'entreprise.

L'acceptation et l'octroi d'avantages doivent toujours s'effectuer selon la législation et nos règlements internes. Est considéré comme un avantage toute forme de donation, même indirecte.

## Le fondement de nos négociations reste toujours une concurrence loyale

Les infractions au droit de la concurrence peuvent provoquer des dommages considérables à l'entreprise. Nous ne tolérons aucun arrangement sur les prix, aucune imposition de prix, aucune répartition des marchés ni aucune autre sorte d'entrave illicite à la concurrence.

## Nous garantissons des conditions de travail justes et nous nous obligeons à entretenir des relations respectueuses avec chacun

Personne n'a le droit d'être favorisé, lésé, exclu ou avantagé selon des critères de race ou d'origine ethnique, de sexe, de religion ou d'idéologie, de handicap, d'âge ou d'identité sexuelle.

Nous apportons une contribution positive à l'amélioration des normes professionnelles pour l'intégration, la transparence et la responsabilité dans tous les domaines d'activité.

## Nous ne mélangeons pas intérêts privés et intérêts professionnels et évitons les conflits d'intérêts

Les décisions et activités commerciales doivent être exercées dans le plus grand intérêt de l'entreprise et ne doivent pas être influencées par des relations ou des intérêts personnels.



Les relations présentes et à venir avec nos fournisseurs, clients, mandataires et concurrents, de même qu'avec les autorités publiques et les autres salariés, ne doivent pas influencer la prise de décision indépendante et bien fondée dans l'intérêt de la société.

## ☉ La protection de l'environnement, la sécurité au travail et la protection sanitaire sont des valeurs fondamentales essentielles qui incombent à notre entreprise

La santé de nos collaborateurs est un bien inestimable. Pour nous, l'observation des dispositions de sécurité est évidente. L'utilisation efficace de toutes les ressources et la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement sont pour nous une contribution importante à un développement durable.

## ☉ Nous protégeons la propriété intellectuelle de notre entreprise et respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui

Les informations confidentielles et les secrets industriels sont protégés vis-à-vis des tiers. Cela est également valable pour les informations qui nous sont confiées par nos clients et fournisseurs.

## ☉ La gestion documentaire de notre entreprise est règlementaire, nos rapports financiers sont clairs et transparents

Les processus opérationnels principaux sont convenablement documentés et les informations comptables sur nos activités professionnelles sont enregistrées correctement et complètement.



## **NOUS.DYNAMISONS.LE FUTUR.**



**Nous travaillons avec  
des hommes, au  
service de  
l'homme**



**Nos collaborateurs garantissent notre rentabilité et  
notre compétitivité**

## **NOUS.DEVELOPPONS.DES INNOVATIONS.**

Pour toute question ou remarque concernant la conformité, veuillez vous adresser à Uwe Hartmann, responsable de la conformité du groupe KIRCHHOFF, par téléphone au +49 2371 820 255, par courriel à [compliance@kirchhoff-group.com](mailto:compliance@kirchhoff-group.com) ou directement auprès de votre responsable local de la conformité.